

# Commission Ressource en Eau de la CLE du 20 février 2024 – MAROILLES 14H30 : Compte rendu

*Etaient présents,*

**Représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements, et des établissements publics locaux :**

Nom	Représentation au sein de la CLE du SAGE
M. Paul RAOULT	Président SIDEN-SIAN et Président de la CLE
M. Alain DELTOUR	Président du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien des Cours d'Eau de l'Avesnois (SMAECEA) et Vice-Président de la CLE
M. Michel DUVEAUX	Maire d'Obrechies - Vice-Président de la CLE
M. Michel HENNEQUART	Maire de Mazinghien et Vice-Président de la CLE
Mme Aurélie WELONEK	Conseillère déléguée à la GEMAPI de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre et Vice-Présidente de la CLE
Mme Sandra BROGNET	Maire de Sars-Poteries
M. Sébastien BOUCHEZ	Membre du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois
M. Maurice COQUART	Maire de Ribeuville
Mme Josiane SULEK	Maire de Rousies
Mme Sandrine ARNAUD	Animatrice Environnement - CAMVS
M. Didier CATTOEN	Directeur d'exploitation du Centre Avesnelles NOREADE - SIDEN
M. Sébastien DUBOIS	Chef de Service Eau Potable - CAMVS
M. Matthieu FLAMME	Chef de service Ressources Environnementales - CAMVS
Mme Aurélie LEBORGNE (en visio)	Chargée de mission Eau et Environnement – Conseil départemental du Nord
M. Alain MATHURIN-DOLLO	Responsable technique - SMAECEA
M. Aurélien RAIMBAULT	Ingénieur Pôle Ressources NOREADE - SIDEN
M. Dominique WANEGUE	Directeur Général Adjoint NOREADE - SIDEN

**Représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations :**

Nom	Représentation au sein de la CLE du SAGE
M. Gérard PINELLE	Administrateur de la Fédération Départementale des Chasseurs du Nord – Vice-Président de la CLE
Mme Eliane BERIOU	Présidente UFC Que Choisir
M. Christian BROZEK	Administrateur de la Fédération départementale de la pêche et de la protection des milieux aquatiques du Nord (FDP59)
M. Olivier CANLERS (en visio)	Chargé de mission gestion quantitative-Eaux souterraines – DREAL Hauts de France
M. Damien CARLIER	Président de l'Association de développement agricole et rural de la Thiérache-Hainaut (ADARTH)
M. Joël DANLOUX	Membre de l'Association Nord Nature Environnement
Mme Mélissa DUFERMONT	Conseillère EAU - Chambre d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais
M. Dominique HENAUT	Président du Syndicat départemental de la propriété rurale du Nord
M. Franck NOIREAUX	Président de l'Association pour la préservation et la valorisation du grand marais de Maroilles
Mme Véronique PAINCHART	Elue – Chambre d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais
M. Benjamin PLICHON	Elu - Chambre de Commerce et d'Industrie du Nord
M. Charles SARAIVA	Chargé de mission - UNICEM
M. Daniel SKIERSKI	Président de la Fédération départementale de la pêche et de la protection des milieux aquatiques du Nord (FDP59)

**Représentants de l'État et de ses établissements publics :**

Nom	Représentations au sein de la CLE du SAGE
M. Maxence BERDAL	Chargé de mission Gouvernance de l'Eau – <b>Direction Départementale des Territoires de l'Aisne</b>
Mme Sandrine BERQUET	Chargée d'intervention - <b>Agence de l'eau Artois Picardie</b>
Mme Alicia DUMONT	Chargée de l'Aménagement du Territoire, de l'Agriculture et de la Culture à la <b>Sous-Préfecture d'Avesnes</b>
Mme Aline LAINE	Chargée de mission à la <b>Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord</b> – STH/TM-Valenciennes
M. Hugo MARCHIONI	Pôle Eau et milieux aquatiques – <b>DREAL Hauts de France</b>
Mme Karine VALLEE	Service Expertise Ecosystème et nouveaux enjeux – <b>Agence de l'eau Artois Picardie</b>

**Autres structures ou représentants non désignés dans la CLE :**

Nom	Fonction et organisme
M. Axel AUROUET	Expert technique pour l'étude - <b>ANTEA GROUP</b>
M. Thierry BEURRIER	Directeur de projet pour l'étude - <b>ANTEA GROUP</b>
M. Ludovic BAILLEUX	Responsable d'exploitation (Service AEP Fourmies) – <b>SUEZ EAU FRANCE</b>
M. Anthony BLAVET	Président de l' <b>Association des Sauvaginiens de la Sambre et deux Helves</b>
M. Bernard COLLIN	Président du <b>Syndicat des propriétaires forestiers du Nord</b>
M. Guillaume DHUIEGE	Chef de Pôle PATNAT & EAU - <b>SMPNRA</b>
Mme Florine DUCELLIER	Animatrice pour la lutte contre l'érosion et le ruissellement - <b>Parc Naturel Régional de l'Avesnois</b>
M. Luc GIRARDOT	Coordinateur du <b>SAGE SAMBRE</b> – Parc naturel régional de l'Avesnois
M. Gaël KOUALI	Animateur <b>PAPI Sambre</b> – Parc Naturel Régional de l'Avesnois
M. Maxence LEDUC	Trésorier de l' <b>Association des Sauvaginiens de la Sambre et deux Helves</b>
Mme Audrey LIEVAL	Directrice SYMEA – Chef de projet <b>SAGE ESCAUT</b>

**Etaient excusés :**

Nom	Fonction
<b>Le Conseil Régional des Hauts de France</b>	
M. Luc ARNAUD	<b>BRGM</b>
Mme Marie Françoise BERTRAND	<b>Conseillère départementale de l'Aisne</b>
M. Yvon BRUNELLE	Directeur - <b>SMPNRA</b>
M. Dominique DELCROIX	Maire adjoint de <b>Maubeuge</b>
M. Benoît GALLET	Responsable Sambre-Avesnois - <b>Conservatoire d'espaces naturels des Hauts de France</b>
M. Jean Philippe KARPINSKI	Chef de Service Mer du Nord – <b>Agence de l'Eau Artois Picardie</b>
Mme Zoé LEFEBVRE	Chargée de développement - <b>ADARTH</b>
M. Frédéric MEURA	Maire de <b>Papleux</b>
M. Benoît WASCAT	Président du <b>SMPNRA</b>

**M. Raoult, Président de la CLE du SAGE Sambre,** remercie les participants et cède rapidement la parole aux principaux interlocuteurs de cette commission dédiée à la présentation des résultats de l'étude d'estimation des volumes prélevables à l'échelle du bassin Artois Picardie.

\*\*\*

**Mme VALLEE (Agence de l'Eau Artois Picardie),** est donc invitée à préciser le contexte de l'étude portée par l'Agence de l'eau Artois Picardie et confiée au **bureau d'études ANTEA, représenté par M. BEURRIER (Directeur de Projet) et M. AUROUET (Expert Technique).**

### ***Cf. présentation « articulation\_études\_vp-HMUC-modèle***

**Mme VALLEE** précise donc que les études de volumes prélevables sont issues de la disposition B-2.3 du SDAGE Artois Picardie qui invite chaque SAGE du bassin à définir ses volumes disponibles par sous bassin versant et proposer une répartition par usage. Le SAGE de la Sambre est identifié comme territoire en tension saisonnière quantitative à l'étiage qui pourrait évoluer à terme vers une tension durable. L'étude réalisée par ANTEA constitue une première étape d'estimation des volumes mobilisables provisoires. Cette étude est basée sur une approche qualitative pour mettre en évidence les rapports entre les volumes prélevés et les recharges hivernales. Il s'agit à la base d'une demande du Préfet de bassin qui visait la mise en œuvre d'une gestion volumétrique de l'irrigation à partir de 2024. Les SAGE devront, entre autres sur la base de cette étude, développer avant la fin du SDAGE en cours (2027), les études Hydrologie Milieu Usages Climat (HMUC) permettant de connaître le volume prélevable 8 années sur 10 en période d'étiage sans impacter le bon fonctionnement des milieux naturels. Ce type d'étude laisse une part importante à la modélisation, utile aux prospectives climatiques notamment. Le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) dispose d'un modèle exploitable pour les aquifères de la craie, dit modèle maillé. Pour la Sambre et l'aquifère des calcaires de l'Avesnois, ce modèle ne sera pas exploitable et cela nécessite une méthodologie différente. Le BRGM est missionné par l'Agence de l'eau pour proposer en 2024, une méthodologie adaptée.

**Monsieur le Président** s'interroge quant aux difficultés techniques qui peuvent apparaître pour la modélisation d'un aquifère particulier comme les calcaires de l'Avesnois.

**M. BEURRIER** indique que des modèles existent et demeurent applicables au cas particulier de l'aquifère des calcaires de l'Avesnois.

\*\*\*

**M. AUROUET** commence la présentation de l'étude des volumes mobilisables provisoires annuels sur le SAGE de la Sambre.

### ***Cf. présentation SAMBRE\_20Février2024***

**M. AUROUET** s'attache donc à expliquer la méthode mise en œuvre, préciser les difficultés et les limites de cette méthode, les particularités de l'hydrosystème étudié et la disponibilité des données exploitées. Le SAGE de la Sambre est concerné par 3

masses d'eau souterraines dont la principale, les calcaires de l'Avesnois, couvre 69% du territoire et concerne l'essentiel des prélèvements en eaux souterraines. Le SAGE s'étendant sur les départements du Nord et de l'Aisne, 2 unités sécheresse existent d'un point de vue administratif, la principale étant située évidemment sur le département du Nord.

**Monsieur le Président** s'étonne de ce découpage administratif des unités « sécheresse » et s'interroge quant à sa bonne lisibilité pour les usagers.

**Luc GIRARDOT** confirme qu'effectivement 15 communes de l'Aisne situées sur le SAGE de la Sambre sont attachées à l'unité sécheresse Oise amont-Sambre pour laquelle le Préfet de l'Aisne déploie les mesures « sécheresse ».

\*\*\*

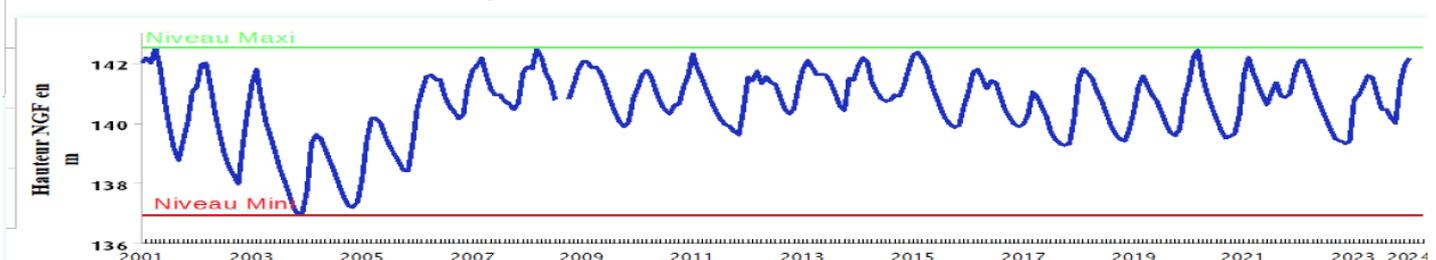
**M. AUROUET** poursuit la présentation du fonctionnement des hydrosystèmes du bassin versant de la Sambre chacun assez différent selon les masses d'eau. L'aquifère des calcaires de l'Avesnois est marqué par une double cyclicité annuelle et interannuelle et une tendance à la baisse du niveau piézométrique sur les deux dernières décennies. Selon les sous bassins-versants, on peut toutefois constater des disparités de recharge en fonction des contextes géologiques.

D'un point de vue de la piézométrie, **M. AUROUET** fait état des franchissements du seuil HMNA5 (niveau piézométrique mensuel minimal de récurrence 5 ans) et des seuils fixés par les arrêtés sécheresse. Les seuils « sécheresse » semblent régulièrement franchis depuis 2004.

**M. DANLOUX** alerte l'assemblée sur l'interprétation de ces données issues des piézomètres de Taisnières en Thiérache et Limont Fontaine. Le piézomètre de Limont Fontaine ne peut pas être considéré comme fiable pour un suivi piézométrique en raison de l'influence du prélèvement de la carrière à proximité. De même le piézomètre de Taisnières est également influencé par un captage proche. En effet, seul le piézomètre de Grand-Fayt devrait être utilisé pour cette analyse, il s'agit du seul piézomètre reconnu par la DREAL comme représentatif (et surtout non ou peu influencé) de la masse des calcaires de l'Avesnois, comme l'atteste les variations annuelles ci-après.

*Document transmis par M. DANLOUX après la réunion en appui de ses propos.  
(Extrait du BSH Artois-Picardie – janvier 2024 – DREAL Hauts de France)*

**Fluctuation de la nappe du calcaire carbonifère à Grand-Fayt, représentative des nappes de l'Avesnois, calcaire carbonifère de l'Avesnois - Altitude du sol : +141,00 NGF**



**M. BEURRIER** signale que les données piézométriques de Grand Fayt ont bien été exploitées pour la présente étude. L'illustration choisie pour la présentation aurait effectivement dû se focaliser sur cet ouvrage de mesure quantitatif.

**M. AUROUET** poursuit la présentation des indicateurs utilisés avec le recensement des prélèvements sur le bassin versant de la Sambre.

**Monsieur le Président** insiste sur l'importance des prélèvements carriers à l'échelle de la Sambre, et leur prise en compte dans cette étude.

**M. HENAUT** relativise la faible part des prélèvements agricoles, pour lui de nombreux prélèvements sous les seuils de déclaration existent et mériteraient d'être pris en compte.

**M. AUROUET** indique que les prélèvements carriers sont intégrés dans la part de l'usage industriel soit près de 50 % des volumes annuels prélevés sur le territoire. Cette étude est basée uniquement sur les données déclaratives et ne peut prendre en compte les usages sous les seuils qui à cette échelle demeurent peut représentatifs.

Après description de la méthodologie employée, **M. AUROUET** présente les incidences des pratiques de prélèvements sur le SAGE de la Sambre. L'étude d'ANTEA aboutit notamment à la conclusion que **la fourchette de volume mobilisable en eau souterraine sur le bassin versant de la Sambre s'étale :**

- **Entre 8,5 et 11,5 Mm<sup>3</sup> en basses eaux (de mai à octobre) soit 3 à 6% de la recharge**
- **Entre 20,5 et 23,5 Mm<sup>3</sup> sur toute l'année soit 8 à 14 % de la recharge**

**Le territoire a connu une situation de surprélèvement 13 années sur la période 2002-2022. A retenir que ces prélèvements annuels en eaux souterraines représentent selon les années entre 8% et 14% de la recharge annuelle.**

**Monsieur le Président** s'interroge vivement sur les conclusions de la situation de surprélèvement 13 années lors des 20 dernières années. Au vu des incertitudes relatives aux indicateurs utilisés et de la méthodologie très théorique, il conviendrait de relativiser cette situation de « surprélèvement » et certainement d'affiner la limite haute des volumes mobilisables.

**Mme VALLEE** indique que les résultats de l'étude restent à mettre en regard de la méthode déployée qui ne prend pas en compte les relations entre les ouvrages de prélèvement et le milieu.

**M. AUROUET** insiste sur la nécessité d'affiner ce type d'étude à l'échelle des sous bassins versants qui pour la Sambre présentent des contextes différents et nécessitent globalement une amélioration des données relatives aux prélèvements souterrains et de surface ainsi que des données piézométriques et hydrométriques de référence avec une application à l'échelle de ces mêmes sous bassins versants.

**M. WANEGUE** constate, qu'au niveau des forages exploités par NOREADE la recharge est régulière malgré la variabilité liée aux dernières sécheresses et s'interroge également sur la pertinence de cette limite maximale fixée. Au vu de la méthodologie présentée et des interrogations qu'elle suscite, il convient de veiller à la réelle légitimité des indicateurs utilisés tel que les piézomètres mais également la pertinence de la prise en compte des assecs de cours d'eau du réseau ONDE sans connaître les relations réelles entre nappe et milieu superficiel.

**M. BEURRIER** indique qu'il faut avant tout être attentif au ratio prélèvement/recharge qui sur les 20 dernières années varie globalement entre 10 et 12 % pour le territoire ce qui doit rester un point de vigilance.

**Monsieur le Président** fait part de sa perplexité face à ces chiffres qui appellent à émettre de nombreuses réserves de sa part. En effet face aux enjeux quantitatifs à venir et à l'objectif de réduction d'abaissement des prélèvements de 10 % des prélèvements d'ici 2030, quel discours tenir face aux besoins en eau du territoire et particulièrement pour le développement de projets économiques ? D'autre part, il s'agit d'une étude basée sur des indicateurs très théoriques qui ne tient pas compte des relations nappes-rivières, ces dernières restant difficiles à identifier précisément à l'échelle du bassin versant sans études qui devront s'inscrire dans la durée.

**M. BEURRIER** confirme que cette étude comprend des limites liées aux indicateurs utilisés, aux choix méthodologiques et se limite au niveau actuel de connaissance des phénomènes hydrologiques et hydrogéologiques locaux. Il indique à Monsieur le Président que ce type d'étude aurait un intérêt à être reproduite dans dix ans, une fois suffisamment de données acquises sur le milieu.

**M. WANEGUE** regrette le faible déploiement du réseau de suivi piézométrique du BRGM pour les Calcaires de l'Avesnois, le réseau mériterait d'être amélioré.

**Monsieur le Président** conclue ces échanges en évoquant les difficultés de conjuguer les besoins de développement économique et l'approvisionnement en eau potable des secteurs qui connaissent de réelles tensions nécessitant l'usage d'interconnexions. **M. le Président remercie donc les participants à cette commission ressource en eau et ses intervenants et clôt ainsi la séance à 16 H 30.**